



LE PRÊT ATOUT Bpifrance

Cible TPE/PME et ETI	Dispositif Prêt en partenariat
Montant De 5,97 millions de francs CFP jusqu'à 1,79 milliards de francs CFP	Contact Bpifrance

Objet

Ce prêt est destiné à renforcer la trésorerie de l'entreprise pour lui permettre dans un contexte conjoncturel exceptionnel, tel que celui de la crise sanitaire de 2020, de résoudre ses tensions de trésorerie passagères (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.

Dispositif

Partenariat financier: en principe 1 pour 1 avec une intervention d'un partenaire bancaire ou un apport en capital des actionnaires ou une intervention d'une société de capital investissement. Il est possible de s'adosser à un Prêt Garanti par L'État.

Montant du prêt : plancher de 5,97 millions de francs CFP à 596 millions de francs CFP pour les PME et jusqu'à 1,79 milliards de francs CFP pour les ETI, sans garantie sur les actifs de la société ou son dirigeant. Son montant est plafonné au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'emprunteur élargi aux comptes courants d'associés.

Durée et amortissement : Prêt de 3 à 5 ans, avec un différé possible d'amortissement du capital jusqu'à 12 mois, sauf pour les prêts sur une durée de 3 ans ou le différé est limité à 6 mois

Tarification du prêt : en fonction du barème mensuel en vigueur.

Taux communiqués pour le mois d'avril.

- PME; ETI cotée 3 à 4, y compris cotation 0 : 2,5%
- ETI cotées 5+ à 5 : 5%

Bénéficiaires

Destiné aux TPE/PME et ETI, possédant 12 mois de bilan minimum, dans tous secteurs d'activité (à l'exception : entreprises d'intermédiation financières, de promotion et location immobilière, entreprises agricoles ayant un chiffre d'affaire inférieur à 750 K€ et les entreprises en difficulté avant la crise sanitaire. Sont exclues également les SCI, les grandes entreprises, et les entreprises qui sont détenues directement ou indirectement à plus de 50% par un organisme public ou une collectivité (SEM, EPL).